

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA SELLE CRAONNAISE  
Séance n°1 du 17 janvier 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

**Présents :** Joseph JUGÉ, Jean-Luc COUTARD, Lionel MOAL, Helen BARVILLE, Olivier DERSOIR, Séverine DERVAL, Emmanuel DAVID, Jacky LEPAGE, Sylvie BELLANGER, Freddy HERBERT.

**Excusée :** Céline LEMOINE.

**Absents :** Jean-Marcel LECOMTE, Diego LARDEUX.

**Secrétaire de séance :** Jean-Luc COUTARD.

**COMPTE-RENDU DU 13 DECEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal adopte, avec 9 voix pour et 1 abstention, le compte-rendu de la réunion du 13 décembre 2018.

**1) DROITS DE PREEMPTION URBAINS**

a) Echange SCI PREFAMOD/LARDEUX Hubert

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° 2019-01 du 5 janvier 2019,

Vu l'approbation du Plan Local d'Urbanisme le 15 décembre 2016,

Vu l'instauration du droit de préemption urbain le 19 janvier 2017 sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du PLU de La Selle-Craonnaise,

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :*

- *RENONCER à son droit de préemption urbain sur les parcelles situées au lieudit « La Crue », et cadastrées H 667 (issue de la parcelle H 644) et ZT 55 (issue de la parcelle ZT 9), d'une superficie totale de 191 m<sup>2</sup>, dont le propriétaire actuel est la SCI PREFAMOD de Craon (53) ;*
- *DONNER pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.*

b) Echange LARDEUX Hubert/LARDEUX Diego

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° 2019-02 du 5 janvier 2019,

Vu l'approbation du Plan Local d'Urbanisme le 15 décembre 2016,

Vu l'instauration du droit de préemption urbain le 19 janvier 2017 sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du PLU de La Selle-Craonnaise,

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :*

- *RENONCER à son droit de préemption urbain sur la parcelle située au lieudit « La Crue », et cadastrée ZT 57 (issue de la parcelle ZT 51), d'une superficie totale de 165 m<sup>2</sup>, dont le propriétaire actuel est LARDEUX Hubert de La Selle-Craonnaise (53) ;*
- *DONNER pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.*

c) Echange LARDEUX Diego/LARDEUX Hubert

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° 2019-03 du 5 janvier 2019,

Vu l'approbation du Plan Local d'Urbanisme le 15 décembre 2016,

Vu l'instauration du droit de préemption urbain le 19 janvier 2017 sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du PLU de La Selle-Craonnaise,

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :*

- *RENONCER à son droit de préemption urbain sur la parcelle située au lieudit « La Crue », et cadastrée H 662 (issue de la parcelle H 652) et H 664 (issue de la parcelle H 654), d'une superficie totale de 149 m<sup>2</sup>, dont le propriétaire actuel est LARDEUX Diego de La Selle-Craonnaise (53) ;*
- *DONNER pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.*

d) Echange LARDEUX Hubert/PREFAMOD

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° 2019-04 du 5 janvier 2019,

Vu l'approbation du Plan Local d'Urbanisme le 15 décembre 2016,  
Vu l'instauration du droit de préemption urbain le 19 janvier 2017 sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du PLU de La Selle-Craonnaise,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :**

- **RENONCER** à son droit de préemption urbain sur la parcelle située au lieudit « La Crue », et cadastrée ZT 58 (issue de la parcelle ZT 51) et H 669 (issue de la parcelle H 643), d'une superficie totale de 62 m<sup>2</sup>, dont le propriétaire actuel est LARDEUX Hubert de La Selle-Craonnaise (53) ;
- **DONNER pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.**

## 2) TRACÉ ITINÉRAIRE VELOTOURISME

En plein essor depuis plusieurs années, le vélotourisme constitue un mode de vacances particulièrement apprécié des touristes français et étrangers. Ce phénomène s'accompagne de nouvelles attentes en termes d'itinéraires, d'équipements et de services. C'est pourquoi, Mayenne Tourisme, conjointement avec le conseil départemental, a proposé un nouveau schéma vélo départemental. Une partie du tracé passe par la commune de La Selle-Craonnaise. Le lancement de ce projet nécessite la validation définitive et précise de la collectivité par délibération.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **VALIDE** le tracé de l'itinéraire du vélotourisme passant sur le territoire de La Selle-Craonnaise.

## 3) ARGENT DE POCHE 2019

Une vingtaine de jeunes est concernée pour l'année 2019. L'objectif de cette action est de permettre aux jeunes mineurs, de 16 à 18 ans, de travailler sur des chantiers, moyennant une rémunération.

Etant donné le nombre toujours important de jeunes à s'inscrire, il est proposé de continuer d'ouvrir le dispositif aux vacances de Pâques et de la Toussaint, en plus de celles de juillet et août.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **D'engager le dispositif argent de poche pour l'année 2019 selon les modalités mentionnées ci-dessus.**
- **De verser 15 € pour 3 heures de travail par jour, par jeune, par virement du compte 6588 approvisionné.**
- **D'autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.**

## 4) RESTES A REALISER

Les factures d'investissement reçues en 2019 avant le vote du budget et prévues au budget 2018, peuvent être payées au moyen du report des investissements prévus en 2018 sur l'année 2019. Il s'agit des "Restes à réaliser" dont la liste ci-dessous vous est proposée.

Opération/Article	Libellé	Prévu au BP 2018	Mandats émis en 2018	Dépenses restantes reportées
172	Orion	14 500,00 €	657,72 €	13 842,28 €
2135	Installations générales, ...	12 000,00 €	-	12 000,00 €
2184	Mobilier	2 500,00 €	657,72 €	1 842,28 €
191	Cimetière	9 500,00 €	4 901,26 €	4 598,74 €
21316	Equipements du cimetière			
199	Aménagement du bourg	16 300,00 €	1 522,80 €	14 777,20 €
2031	Maîtrise d'œuvre	0,00 €	226,80 €	- 226,80 €
2315	Installations, matériels...	15 000,00 €	-	15 000,00 €
2188	Autres immobilisations	1 300,00 €	1 296,00 €	4,00 €
Hors opération	Enfouissement des réseaux			
2041581	Subvention équipements	20 583,33 €	-	20 583,33 €
458102	Opération sous mandat	25 000,00 €	-	25 000,00 €
	<b>TOTAL</b>			<b>78 801,55 €</b>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **APPROUVE** la liste des Restes à Réaliser ci-dessus à reporter sur le budget 2019.

## 5) RAPPORT DES COMMISSIONS

### a) Scolaire, Péri-scolaire :

- Nouvelle école : Mme Papin, assistante Maîtrise d'ouvrage, a conçu le dossier d'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre composé : du cahier des charges, de l'avis de publicité, du règlement de consultation, du CCAP, de la fiche de synthèse, de l'acte d'engagement, du plan cadastral et du diagnostic du cabinet d'Emile R. La parution est prévue pour fin janvier, la remise des offres est fixée au 15/03 à midi. Mme Papin se chargera de l'analyse technique des dossiers déposés sur le site de marchés publics et en fera une présentation fin mars. 3 ou 4 sociétés seront alors retenues pour une audition avec les élus qui prendront une décision quant au choix définitif.

### b) Bâtiments :

- Contrôle des buts et aires de jeux : des travaux à prévoir (réfection des cabanes de jeux et poteaux des buts du complexe à repeindre).

### c) Social, sport, culture, animations, communication :

- Bulletin municipal : distribution en cours.
- Vœux de la municipalité le 19 janvier 2019 en cours de préparation.

### d) Finances, urbanisme, voiries, espaces verts :

- Rendez-vous avec l'entreprise L'Oury le 8 janvier pour demande de devis de tailles.
- Commission espaces verts du 15 janvier : compte-rendu.
- Point provisoire au 31 décembre 2018 :

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
<b>DEPENSES</b>	189 653,51 €	667 195,18 €	856 848,69 €
<b>RECETTES</b>	229 978,19 €	797 117,62 €	1 027 095,81 €
<b>SOLDE</b>	+ 40 324,68 €	+ 129 922,44 €	+ 170 247,12 €

Sachant que Restes à réaliser :

▪ Enfouissement Rue de la Brûlerie	45 583,33 €	} 78 801,55 €
▪ Terrasse Orion	13 842,28 €	
▪ Voirie Ponceau	15 000,00 €	
▪ Cavurnes au cimetière	4 598,74 €	

**Solde à 91 445,57 €.**

- Commission finances le 30 janvier pour bilan 2018 et DOB 2019.

## 6) DIVERS

⇒ Répertoire Electoral Unique :

- La loi n°2016-1048 du 01/08/2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique et permanent (REU) dont la tenue confiée est à l'INSEE. Cette réforme, conduite par le ministère de l'intérieur, entrera en vigueur le 01/01/2019. Elle met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales. Ces dernières seront dorénavant permanentes et extraites du REU qui les centralisera et en améliorera la fiabilité. Cette réforme facilite également l'inscription des citoyens sur les listes électorales en permettant leur inscription jusqu'à quelques semaines avant le scrutin et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année n-1. Les maires se voient transférer, en lieu et place des commissions administratives qui sont supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour demeurer inscrits. Un contrôle *a posteriori* sera opéré par des commissions de contrôle créées par la loi. Le rôle de ces commissions sera d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs concernés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire et de contrôler la régularité de la liste électorale avant chaque scrutin ou au moins une fois par an en l'absence de scrutin.
- La commission de contrôle sera composée :
  - D'un conseiller municipal (pas le Maire ni un Adjoint). Ce conseiller doit être pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux commissions ou, par défaut, le plus jeune. Freddy HERBERT accepte d'être membre de cette commission.

- D'un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département. 3 noms de personnes doivent être proposés par le Maire : les conseillers et agents communaux ne peuvent pas être désignés. Alain BRIELLE, Alain VERDIER et Alain GENDRY seront proposés.
- ⇒ Recensement de la population : tournée de reconnaissance effectuée avec courrier d'information dans les boîtes aux lettres. Démarrage du recensement le 17/01/2019.
- ⇒ Enquête publique projet éolien à recommencer suite erreur de la presse dans la procédure. Dates arrêtées du 12 février au 26 mars 2019.
- ⇒ Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le jeudi 21 février 2019.

Fin de séance à 22h30

Joseph JUGÉ

Jean-Luc COUTARD

Olivier DERSOIR

Lionel MOAL

Helen BARVILLE

Diego LARDEUX  
(Absent)

Emmanuel DAVID

Jacky LEPAGE

Freddy HERBERT

Séverine DERVAL

Céline LEMOINE  
(Excusée)

Sylvie BELLANGER

Jean-Marcel LECOMTE  
(Absent)